

Lamballe-Armor, le 20 octobre

Pôle Eau, Assainissement et Déchets Ménagers  
Direction Déchets Ménagers  
Service Etudes et Prévention  
Réf/ 2025-114  
Affaire suivie par  
Manon RAYNAL/Yoann CORRIGOU

**Conseil de développement de Lamballe Terre & Mer**

41 rue Saint-Martin CS 83002  
22404 Lamballe-Armor

A l'attention de Madame et Messieurs et les Co-présidents

**Objet : Réponse à la contribution de la consultation publique du Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de Lamballe Terre & Mer**

Madame et Messieurs les Co-présidents du Conseil de Développement,  
Mesdames, Messieurs, membres du Conseil de Développement,

L'ensemble des élus communautaires et moi-même vous remercions pour votre contribution à la consultation sur le projet de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Lamballe Terre & Mer prend bonne note des observations relatives à la structuration et à la lisibilité de ce document structurant pour notre collectivité. En effet, ce premier PLPDMA vise à valoriser les actions déjà engagées tout en posant les bases des orientations futures. La collectivité partage la volonté d'une présentation encore plus pédagogique et lisible des actions de prévention, qui pourra être renforcée lors du prochain programme.

La période couverte par ce programme (2022–2027) permet notamment d'intégrer la mise en place de la redevance incitative, effective en 2022, action phare de la prévention des déchets à l'origine d'une diminution d'environ 10% des déchets ménagers.

La direction Déchets ménagers de Lamballe Terre & Mer est attaché à inscrire la démarche dans une dynamique de progrès continu, en préparant dès à présent les évolutions à venir et en s'appuyant sur les retours d'expérience du terrain. L'élaboration du prochain programme poursuivra et renforcera la concertation avec les partenaires institutionnels, associatifs et citoyens. L'exemple de la collaboration menée autour des déchets verts illustre l'intérêt de ces démarches partagées.

L'objectif de placer la réduction à la source des déchets et la consommation responsable au cœur des politiques publiques, dans une logique d'économie circulaire et de sobriété des ressources guidera la mise en œuvre du PLPDMA et la préparation du programme suivant qui débutera dès 2026.

Nous vous remercions de votre contribution constructive à cette démarche et vous prions d'agrérer, nos salutations distinguées.

*M. Thierry ANDRIEUX*  
Président de Lamballe Terre & Mer

